



Séance d'installation du Conseil Municipal PROCES VERBAL

Ouverture de séance : 10 h 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux Mars à 10 h 00 , le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel HERBAUT, Maire, suite à la convocation du Mardi 17 Mars 2026.

Présents	Absents	Pouvoir
Mr Herbaut Emmanuel	Mme Douchet Sabrina (excusée)	
Mme Beerlandt Nathalie	Mr Dollet Fabrice	
Mr Beghin Johnny		
Mr Blanquart Julien		
Mme Castel Jodie		
Mr Chevaillier Yann		
Mr Christiaen Romain		
Mme Dubois Anne-Sophie		
Mme Herbaut Sabine		
Mme Lamarche Claire		
Mme Part Gwendoline		
Mr Sauvage Claude		
Mr Tison Olivier		

Mme Godefroy Carine : secrétaire de mairie

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers ayant le pouvoir de vote : 13

Le quorum est atteint, les membres du Conseil municipal sont donc installés dans leur fonction, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Johnny BEGHIN (le plus jeune de l'assemblée) est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Election du Maire

Conformément aux dispositions du CGCT, la présidence de séance est confiée au doyen d'âge, Monsieur Yann CHEVAILLIER.

Mr Chevaillier : « Je vais donner lecture des dispositions relatives à l'élection du Maire »

Article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Nous devons constituer un bureau de vote, je propose que Madame Jodie Castel et Mme Gwendoline PART soient assesseurs.

Il est procédé à l'élection du maire, je demande aux candidats de se faire connaître »

Mme Dubois Anne-Sophie : « au nom du groupe majoritaire, je vous propose la candidature de Mr Herbaut Emmanuel »

Mr Chevaillier : « Y a-t-il d'autres candidatas ?

Je vous invite à procéder au vote à bulletin secret »

Le Conseil municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal sera invité à prendre part au vote

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés : 12
- Bulletins blancs : 1
- Majorité absolue : 7

Monsieur Emmanuel HERBAUT obtient 12 voix.

Proclamation du maire :

Mr Chevaillier : « Monsieur Emmanuel HERBAUT est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions. »

Monsieur Chevaillier Yann remet l'écharpe tricolore à Mr le Maire qui reprend la présidence de la séance.

2. Détermination du nombre des adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour la commune de Givenchy-lès-la-Bassée, dont l'effectif légal du conseil municipal est fixé à 15 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer à **trois (3)** le nombre d'adjoints au maire.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste.

« Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et dans le respect de la parité »

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

-Mme DUBOIS Anne-Sophie : 1^{ère} adjointe

-Mr SAUVAGE Claude : 2^{ème} adjoint

- Mme LAMARCHE Claire : 3^{ème} adjointe

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

La liste conduite par **Madame Anne-Sophie DUBOIS** obtient 13 voix.

Sont proclamés adjoints :

- Madame Anne-Sophie DUBOIS
- Monsieur Claude SAUVAGE
- Madame Claire LAMARCHE

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

4. Lecture de la Chartre de l' élu local

Mr le Maire donne lecture de la Chartre de l' élu local prévue à l'Article L.1111-1-1 du CGCT.

Un exemplaire est remis à chacun des adjoints et conseillers.

5. Remise des écharpes

6. Remerciements aux élus de la liste d'union et de défense des intérêts communaux

Mr le Maire remercie Mme Lefebvre Marie-Paule, Mme Lesage Jacqueline et Mr Bonnel Jean-Marie

10 h 46 : la séance est levée

La secrétaire de séance,

- Mr Beghin Johnny



Le Maire,

Emmanuel HERBAUT



